



Bèlignoux

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2021 A 19 HEURES**

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Approbation du procès-verbal du 7 décembre 2020
- 2) Budget général de la commune - Approbation du compte administratif 2020
- 3) Budget général de la commune – affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2020
- 4) Budget général de la commune - Approbation du compte de gestion 2020
- 5) Budget général de la commune – vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021
- 6) Vote de l'attribution des subventions aux associations pour 2021
- 7) Vote du budget général de la commune pour 2021
- 8) Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et définition des modalités de concertation
- 9) Accord préalable à la démolition du bâtiment, sise 206 route de Genève, appartenant à Dynacité
- 10) Frais d'envoi de courriers médicaux
- 11) Écho des commissions
- 12) Questions diverses

**Présents** : MM. et M<sup>mes</sup> Jacques PIOT, Sylvie MARQUES, Philippe FERRAND, Aurélie VANNIER, Jean-Gérard MAURICE, Gontran BROZZONI, Josiane MAURICE, David VANNIER, LA Duy Giang, Eric RACCURT, Bruno RAVA, Chloé BRANCHEY, Françoise TERRIER, Léa TERRIER, Daniel CLEMENT, Annick COUTER, Philippe REMOND, Françoise GACHON, René GOETSCHY

**Absents excusés** : Jean-Philippe FAVROT (a donné pouvoir à Philippe FERRAND), Jacques VAGANAY (a donné pouvoir à Jean-Gérard MAURICE), Carine BARDOU (a donné pouvoir à Gontran BROZZONI).

**Absents excusés** : Mme Béatrice BREVET,

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures,

Madame Annick COUTER est désignée secrétaire de séance en conformité avec l'article L.2121-15 du même code.

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2020**

L'assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu de cette séance du 7 décembre 2020.

### **BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

**APPROUVE** par 21 voix favorables (Monsieur le Maire ne participant pas au vote), le compte administratif 2020 tel qu'il apparaît au dit document et présenté comme suit :

BUDGET COMMUNAL en EUROS - EXERCICE 2020							
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
COMPTES	INTITULES	MONTANT BUDGETISE	MONTANT REALISE	COMPTES	INTITULES	MONTANT BUDGETISE	MONTANT REALISE
011	Charges à caractère général	537 792.00 €	498 703.66 €	002	Excédent	532 140.61 €	532 140.61 €
012	Charges de personnel	618 000.00 €	596 790.52 €	013	Atténuation de charges	10 000.00 €	14 854.14 €
65	Autres charges de gestion courante	116 100.00 €	116 382.27 €	70	Produits des services	4 500.00 €	-30 047.99 €
6574	Subventions	100 000.00 €	99 710.30 €	73	Impôts et taxes	1 141 500.00 €	1 141 115.37 €
657362	Subvention CCAS	6 000.00 €	6 000.00 €	74	Dotations et participations	472 600.00 €	475 046.21 €
66	Charges financières	67 323.00 €	56 927.82 €	75	Autres produits de gestion courantes	52 000.00 €	46 397.94 €
67	Charges exceptionnelles	230 915.87 €	230 879.27 €	77	Produits exceptionnels	3 000.00 €	2 700.00 €
O14	FNGIR	60 000.00 €	57 332.00 €	O42	Amortissement des subventions	965.00 €	0.00 €
O42	opérations d'ordres	300 000.00 €	277 339.60 €	76	Produits financiers	1 000.00 €	0.00 €
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 930 130.87 €</b>	<b>1 940 065.44 €</b>				
O23	Virement à la section d'investissement	181 574.74 €	0.00 €				
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 217 705.61 €</b>	<b>1 940 065.44 €</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 217 705.61 €</b>	<b>2 182 206.28 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT.							
DEPENSES				RECETTES			
COMPTES	INTITULES	MONTANT BUDGETISE	MONTANT REALISE	COMPTES	INTITULES	MONTANT BUDGETISE	MONTANT REALISE
001	Déficit	386 295.38 €	386 295.38 €	001	Excédent	0.00 €	0.00 €
16	Emprunts et dettes	513 924.00 €	444 832.70 €	021	Virement de la section de fonctionnement	181 574.74 €	0.00 €
20	Immobilisations incorporelles	28 000.00 €	4 488.00 €	10222	FCTVA	12 000.00 €	51 368.00 €
21	Immobilisations corporelles	395 235.00 €	179 231.81 €	10226	Taxe d'aménagement	20 000.00 €	57 365.08 €
23	Immos en cours	1 120 935.49 €	1 044 676.37 €	1068	Affectation des résultats	805 655.13 €	1 045 376.05 €
O40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	965.00 €	0.00 €	13	Subventions d'inv reçues	47 201.00 €	3 055.85 €
O41	opérations d'ordres (intégration frais d'annonces)	0.00 €	0.00 €	16	Emprunts et dettes assimilées	1 117 924.00 €	1 150 237.44 €
O20	Dépenses imprévues	40 000.00 €	0.00 €	204	Subventions d'équipement versées	0.00 €	10 581.30 €
				23	Immobilisations en cours	0.00 €	40 139.07 €
				O24	Produits des cessions	1 000.00 €	0.00 €
				O40	Opérations d'ordres	300 000.00 €	277 339.60 €
				O41	Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €
				27	Autres immo. Financières	0.00 €	0.00 €
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 485 354.87 €</b>	<b>2 059 524.26 €</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 485 354.87 €</b>	<b>2 635 462.39 €</b>

**OPERATIONS D'INVESTISSEMENT 2020**

<b>INTITULE</b>	<b>NUMÉRO D'OPERATION</b>	<b>MONTANT BUDGETISE</b>	<b>MONTANT REALISE</b>	<b>INSCRIPTION DES RESTES A REALISER</b>
MATERIEL BUREAU ET INFORMATIQUE	115	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
ACQUISITION DE TERRAINS	129	20 000.00 €	8 659.17 €	0.00 €
MATERIEL VOIRIE ET BATIMENTS	136	12 035.00 €	1 661.70 €	0.00 €
MATERIEL ET MOBILIER SCOLAIRE	137	8 200.00 €	4 103.55 €	0.00 €
VOIRIE DIRECTE	139	15 000.00 €	14 670.00 €	0.00 €
PLU	191	5 000.00 €	2 520.00 €	0.00 €
MAIRIE	193	14 000.00 €	5 164.13 €	0.00 €
EVOLUTION GROUPE SCOLAIRE	202	20 000.00 €	19 919.22 €	0.00 €
SALLE DE REUNION ET PREAU GRANDE HERMIERE	213	180 964.22 €	132 159.17 €	0.00 €
AMENAGEMENT BARMETTES ET BRUYERES	214	1 189 971.27 €	972 788.23 €	76 200.00 €
AIRE DE CONTOURNEMENT PARKING DES ECOLES	216	81 000.00	85 807.92 €	0
<b>TOTAL</b>		<b>1 549 170.49</b>	<b>1 247 453.09</b>	<b>76 200.00</b>

	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses Ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		532 140,61	386 295,38	
Opérations de l'exercice	1 940 065,44	1 650 065,67	1 673 228,88	2 635 462,39
<b>TOTAUX</b>	<b>1 940 065,44</b>	<b>2 182 206,28</b>	<b>2 059 524,26</b>	<b>2 635 462,39</b>
Résultats de l'exercice		242 140,84		575 938,13
Reste à réaliser			76 200,00	
<b>TOTAUX</b>		<b>242 140,84</b>	<b>76 200,00</b>	<b>575 938,13</b>
Résultats de Clôture		242 140,84		499 738,13

**CONSTATE** que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 242 140,84 €.  
**DECIDE à 22 voix pour** des membres présents d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020</b>		
RESULTAT AU 31/12/2020	<b>EXCEDENT</b>	<b>242 140,84 €</b>
	<b>DEFICIT</b>	-
. Affectation complémentaire en réserves compte 1068		<b>0</b>
. Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) compte 002		<b>242 140,84 €</b>

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET GENERAL**

**APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE** du budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

**APRES AVOIR ENTENDU ET APPROUVÉ** le compte administratif de l'exercice 2020.

**APRES S'ETRE ASSURÉ** que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant qu'aucune remarque n'est à formuler,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée supplémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**APPROUVE** à 22 voix pour le compte de gestion du budget général de la commune.

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

**ENTEND** Monsieur le Maire informer l'assemblée qu'au regard des éléments apportés lors du débat d'orientation qui s'est tenu le 22 janvier 2021, il convient de procéder à l'augmentation du taux de la taxe sur les propriétés bâties de 2,27 %.

Un état des finances a été dressé, avec une rétrospective de 2014 à 2020 et une perspective de 2021 à 2026, afin de permettre à l'assemblée de se prononcer en toute transparence sur l'augmentation de l'imposition.

La rétrospective a permis de mettre en lumière le manque d'anticipation au niveau des recettes afin de pouvoir faire face au désengagement de l'état et notamment la baisse des dotations et la perte liée à la taxe d'habitation.

Les taux d'imposition pour la commune de Bèlignieux sont bien en deçà des taux moyens des communes de la même strate dont détail ci-dessous :

ANNÉE	Taxe habitation taux	Taux moyen de la strate
2014	8,80	12,88
2015	9,23	13,03
2016	9,41	13,21
2017	9,69	13,27
2018	9,78	13,40
2019	9,78	13,45
2020	284 989 (produit compensateur TH)	NC

ANNEE	Base taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	Taux moyen de la strate
2014	11,43	17,64
2015	12	17,79
2016	12,24	17,71
2017	12,61	17,58
2018	12,73	17,65
2019	12,73	17,63
2020	12,73	NC

ANNEE	Base taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	Taux moyen de la strate
2014	47,54	50,92
2015	49,86	50,93
2016	50,86	51,07
2017	52,39	49,45
2018	52,88	49,37
2019	52,88	49,15
2020	52,88	NC

Aujourd'hui, pour faire face aux dépenses obligatoires et surtout pour permettre un développement d'équipements sur le territoire et respecter les engagements annoncés lors des élections, l'équipe municipale doit non seulement restreindre les dépenses de fonctionnement mais procéder à l'augmentation de l'imposition.

Pour permettre des économies une comptabilité analytique a été mise en place, par service, afin de cibler au mieux les dépenses et optimiser les économies. L'année 2021 sera une année de mise en place et d'attention pour permettre de descendre la capacité de désendettement et permettre de libérer un autofinancement correct dès 2022 pour la réalisation de programmes.

**ADOpte à l'unanimité** les taux d'imposition énumérés, ci-dessous, pour l'année 2021

- Taxe Foncière (bâti)..... 15,00 %
- Taxe foncière (non bâti) ..... 52,88 %

### **ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS**

**ENTEND** Monsieur le Maire annoncer les subventions que la commission des finances a proposées pour l'exercice 2021 et qui ont été actées en débat d'orientation. L'assemblée stipule que pour 2022 les associations auront obligation de formuler leur demande par le biais du formulaire réglementaire prévu à cet effet, à savoir le « cerfa n°12156\*05 ».

**DECIDE à l'unanimité** d'attribuer les subventions comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>2021</b>
ASSO PHILATELIQUE	200.00 €
ASSOCIATION COURT CIRCUIT	200.00 €
BEBA ARTCOM	500.00 €
BELIGNEUX HISTOIRE ET CULTURE	1 200.00 €
BIBLIOTHEQUE	5 040.00 €
BOULISTE DE BELIGNEUX	200.00 €
COMITE DE JUMELAGE	1 014.00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	150.00 €
LES AIN'TREPIDES	67 500.00 €
LES BAMB'AIN	9 725.00 €
LES LONES	15 000.00 €
PREVENTION ROUTIERE	200.00 €
RESTAURANT DU CŒUR	300.00 €
ADAPEI	300.00 €
RASED	400.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>101 929.00 €</b>

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

**ENTEND** Monsieur le Maire présenter le budget communal pour 2021 avec pour comparaison le budgétisé 2020, dont détail ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT AVEC COMPARAISON 2020							
DEPENSES				RECETTES			
COMPTES	INTITULES	MONTANT BUDGETISE 2020	MONTANT BUDGETISE 2021	COMPTES	INTITULES	MONTANT BUDGETISE 2020	MONTANT BUDGETISE 2021
011	Charges à caractère général	537 792.00 €	478 482.00 €	002	Excédent	532 140.61 €	242 140.84 €
012	Charges de personnel	618 000.00 €	694 000.00 €	013	Atténuation de charges	10 000.00 €	8 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	116 100.00 €	149 170.00 €	70	Produits des services	4 500.00 €	5 000.00 €
6574	Subventions	100 000.00 €	106 165.00 €	73	Impôts et taxes	1 141 500.00 €	1 133 339.00 €
657362	Subvention CCAS	6 000.00 €	7 000.00 €	74	Dotations et participations	472 600.00 €	510 000.00 €
66	Charges financières (en 2020 réaménagement emprunt 34 324,43)	67 323.00 €	19 000.00 €	75	Autres produits de gestion courantes	52 000.00 €	45 150.00 €
67	Charges exceptionnelles	230 915.87 €	0.00 €	77	Produits exceptionnels	3 000.00 €	500.00 €
O14	FNGIR	60 000.00 €	57 332.00 €	O42	Amortissement des subventions	965.00 €	0.00 €
O42	opérations d'ordres	300 000.00 €	300 000.00 €	76	Produits financiers	1 000.00 €	0.00 €
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>2 036 130.87 €</b>	<b>1 811 149.00 €</b>				
O23	Virement à la section d'investissement	181 574.74 €	132 980.84 €				
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 217 705.61 €</b>	<b>1 944 129.84 €</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 217 705.61 €</b>	<b>1 944 129.84 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT 2021 AVEC COMPARATIF 2020							
DEPENSES				RECETTES			
COMPTES	INTITULES	MONTANT BUDGETISE 2020	MONTANT BUDGETISE 2021	COMPTES	INTITULES	MONTANT BUDGETISE 2020	MONTANT BUDGETISE 2021
001	Déficit	386 295.38 €	0.00 €	001	Excédent	0.00 €	575 938.13 €
16	Emprunts et dettes	513 924.00 €	145 000.00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	181 574.74 €	132 980.84 €
20	Immobilisations incorporelles	28 000.00 €	18 000.00 €	10222	FCTVA	12 000.00 €	199 900.00 €
204			20 000.00 €	10226	Taxe d'aménagement	20 000.00 €	30 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	395 235.00 €	75 008.97 €	1068	Affectation des résultats	805 655.13 €	0.00 €
23	Immos en cours	1 120 935.49 €	1 021 670.00 €	13	Subventions d'inv reçues	47 201.00 €	40 860.00 €
O40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	965.00 €	0.00 €	16	Emprunts et dettes assimilées	1 117 924.00 €	0.00 €
O41	opérations d'ordres (intégration frais d'annonces)	0.00 €	0.00 €	204	Subventions d'équipement versées	0.00 €	0.00 €
O20	Dépenses imprévues	40 000.00 €	0.00 €	23	Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €
				O24	Produits des cessions	1 000.00 €	0.00 €
				O40	Opérations d'ordres	300 000.00 €	300 000.00 €
				O41	Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €
				27	Autres immo. Financières	0.00 €	0.00 €
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 485 354.87 €</b>	<b>1 279 678.97 €</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 485 354.87 €</b>	<b>1 279 678.97 €</b>

## • OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT 2021

INTITULE	NUMÉRO D'OPERATION	IMPUTATION	PROPOSITION BUDGETAIRE 2021	INSCRIPTION DES RESTES A REALISER PROVENANT DE 2020	TOTAL PROPOSITION 2021 AVEC REPORT 2020
MATERIEL TECHNIQUE	136	21578	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
GROUPE SCOLAIRE	133	2313	110 000,00 €	0,00 €	110 000,00 €
VOIRIE	139	2315	70 000,00 €	0,00 €	70 000,00 €
SALLE DES FETES	145	2158	1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €
DECI	220	2031	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €
PLU	191	202	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €
MAIRIE	193	2313	47 000,00 €	0,00 €	47 000,00 €

AMENAGEMENT BARMETTES ET BRUYERES	214	2315	480 800,00 €	76 200,00 €	557 000,00 €
AIRE DE CONTOURNEMENT PARKING DES ECOLES	216	2315	500,00 €	0,00 €	500,00 €
VEHICULES ST	217	2158	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
ILLUMINATION	218	2158	10 508,97 €		10 508,97 €
MODE DOUX MONTEE DE BELIGNEUX	221	2315	237 170,00 €	0,00 €	237 170,00 €
PART FINANCIERE DE LA COMMUNE POUR LES TRAVAUX SIEA	222	2041581	20 000,00 €		20 000,00 €
SIGNALÉTIQUE	219	21	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 058 478,97</b>	<b>76 200,00</b>	<b>1 134 678,97</b>
CAPITAL EMPRUNT		1641	145 000,00 €	0,00 €	145 000,00 €
001 - DEFICIT					0,00 €
TOTAL GENERAL					<b>1 279 678,97</b>

**APPROUVE à l'unanimité** le budget primitif 2021 de la commune, arrêté comme ci-dessus.

**PRÉCISE** que le budget de l'exercice 2021 a été établi en conformité avec la nomenclature M 14.

### **PRESCRIPTION DE LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ET DÉFINITION DES MODALITÉS DE CONCERTATION**

**ENTEND** M. le Maire faire état de la situation actuelle du Plan Local d'Urbanisme actuellement en vigueur. Ce dernier a été approuvé le 7 mars 2005 et modifié à de nombreuses reprises. Ce dernier ne correspond plus aux attentes en matière d'urbanisme et ne prend pas en compte un certain nombre de dispositions législatives intervenues ces dernières années.

**EST INFORME** qu'il apparaît opportun de se doter d'un document conduisant une réflexion globale sur le développement de la commune. Cette réflexion prendra en compte les évolutions législatives de ces dernières années en matière d'urbanisme ainsi que les nouveaux objectifs formalisés dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Bugey Côtière Plaine de l'Ain (BUCOPA) approuvé en 2017.

Cette réflexion globale et prospective intégrera naturellement les orientations actuelles en matière de réduction de la consommation d'espaces (résorption des « dents creuses »), de protection de l'environnement et de préservation des espaces naturels et agricoles, ainsi que les objectifs de développement durable.

**PREND CONNAISSANCE** que le PLU intégrera les notions de développement durable, de qualité de vie, de protection du paysage naturel et architectural et de préservation de l'identité de la commune. De façon concrète il se traduira par un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et par la définition de zones d'affectation de l'espace communal : zones urbaines, à urbaniser, zones agricoles et zones naturelles et forestières. De façon complémentaire, il sera développé des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui permettront d'organiser les secteurs de développement urbain.

Enfin, pendant toute la durée de la procédure de révision du PLU, il est prévu une information régulière des habitants et une concertation avec ceux-ci. Les formes en sont précisées ci-après.

**EST INFORME** des objectifs retenus pour la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

- Objectifs répondant à une équité entre les habitants :

- Mettre le document d'urbanisme en compatibilité avec les objectifs du SCoT Bucopa, et en adéquation avec les réseaux ;
- Assurer un développement équilibré, cohérent avec les équipements publics ;
- Diversifier l'offre de logements tout en favorisant la mixité sociale ;

- Objectifs visant au respect du caractère paysager:

- Modérer la consommation de l'espace et limiter l'étalement urbain au profit de l'agriculture ;
- Maintenir les haies et bosquets, arbres isolés qui contribuent à l'espace paysager de la Côtière ;
- Recenser et valoriser le patrimoine vernaculaire présent sur la commune ;
- Protéger et préserver les zones de fonctionnement des cours d'eau ainsi que la ressource en eau comme le ruisseau de Rossignol ou le Merdanson ;
- Préserver et valoriser les zones à forts enjeux environnementaux (zone humide, Znieff, etc.) ;

Objectifs visant au maintien et au développement d'activités économiques adaptées sur notre territoire :

- Maintenir et préserver les zones agricoles pour favoriser l'implantation d'exploitations agricoles ;
- Faciliter l'implantation d'artisans locaux ;
- Faciliter les démarches d'implantation pour les équipements du camp militaire en partie sur la commune ;

Objectifs participant à la sécurité des habitants, au maintien des infrastructures et des mobilités :

- Protéger la population face aux risques recensés sur la commune, en adaptant les zones de constructibilité ;
- Encourager les modes de transports doux, les transports en commun, entre les différents équipements publics de la commune et entre les hameaux

M. le Maire, après avoir énoncé les objectifs du futur Plan Local d'Urbanisme, présente l'intérêt pour la commune de mettre en place des modalités de concertation associant les habitants tout au long des travaux d'élaboration de ce plan. Il expose les formes de cette concertation. Conformément aux articles L. 103-1 et suivants du code de l'urbanisme, les dispositions suivantes seront mises en œuvre :

- un registre sera ouvert en mairie afin que chaque habitant puisse s'exprimer et apporter ses remarques et observations ;
- chaque habitant aura la possibilité d'écrire à M. le maire (courriers ou courriels) ;
- une information sera donnée dans le Bulletin municipal ainsi que par voie de presse ;
- il sera organisé plusieurs rencontres publiques de concertation avec la population ;
- les comptes rendus de commissions seront publiés sur le site Internet de la commune ;
- des informations régulières seront présentées lors des séances du conseil municipal.

**PREND CONNAISSANCE** que la municipalité se réserve la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation en cas de nécessité et ce notamment à cause de la crise sanitaire actuellement en vigueur qui ne permet pas de réaliser, à ce jour, certains objectifs de concertation. Dans le cas où cette dernière se poursuit à long terme, il sera nécessaire de revoir ces objectifs afin de faciliter la participation de la population.

**DECIDE** à l'unanimité,

1. de prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux dispositions des articles L. 153-11 et suivants et R. 153-1 du code de l'urbanisme ;
2. d'énoncer les objectifs poursuivis tels que définis par M. le Maire dans son exposé ;
3. de soumettre le projet à la concertation (articles L. 103-2, L. 103-3 et L. 103-4 du code de l'urbanisme) pendant toute la durée de sa révision, en associant les habitants et les autres personnes concernées, dont les représentants de la profession agricole, selon les modalités évoquées précédemment ;
4. d'associer les services de l'État conformément aux dispositions de l'article L. 132-10 du code de l'urbanisme ;
5. de consulter au cours de la procédure les personnes publiques prévues par la loi au titre des articles L. 132-7, L. 132-9 et L. 132-11 du code de l'urbanisme, si elles en font la demande,
6. de consulter :

Le Centre Régional de la Propriété Forestière  
La Chambre d'Agriculture  
La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Agricoles, Naturels et Forestiers (CDPENAF) ;  
L'Institut National de l'Origine et de la Qualité  
L'Autorité Environnementale

7. de charger un cabinet d'urbanisme de la révision du Plan Local d'Urbanisme et un bureau d'études spécialisé en environnement de la conduite de l'évaluation environnementale ;
8. de donner autorisation à M. le Maire pour signer tout contrat, avenant, ou convention de prestation ou de service nécessaires à la mise en œuvre de la révision du Plan Local d'Urbanisme ;
9. de solliciter l'État, conformément au décret n° 83-1122 du 22 décembre 1983, pour qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir en partie les frais matériels et d'études nécessaires à la révision du Plan Local d'Urbanisme, ainsi que le Conseil Départemental pour l'attribution de la subvention octroyée désormais à ce même titre ;
10. d'inscrire les crédits destinés au financement des dépenses afférentes au budget de l'exercice considéré.

**EST INFORME** que conformément aux articles R. 153-20 et R. 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune sera accompagnée par l'agence départementale d'ingénierie pour le lancement de cette opération qui consiste à la rédaction du cahier des charges pour le choix de l'urbaniste.

### **ACCORD PRÉALABLE A LA DÉMOLITION DU BATIMENT, SIS 206 ROUTE DE GENEVE, APPARTENANT A DYNACITÉ**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le bâtiment sis 206, route de Genève appartenant à Dynacité sera démoli, ce bâtiment datant des années 1960 ne répond plus aux normes en vigueur et notamment en terme d'isolation. Ce projet rentre dans un cadre de reconstruction d'un bâtiment avec un programme d'accessibilité à la propriété.

**EST INFORMÉ** que les locataires actuels seront tous relogés, une opération qui est programmée sur 2 ans. Dynacité et les autres bailleurs sociaux réservent, dès aujourd'hui, des logements non attribués sur le territoire pour le relogement des familles. Tous les frais incombant à cette opération sont pris en charge par Dynacité.

**PREND CONNAISSANCE** qu'au terme des deux ans et dès lors que le programme débutera, la municipalité participera activement au suivi de l'opération.

Mme Annick COUTER demande si le programme prévoit l'implantation de commerces.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les bailleurs sociaux ne prévoient pas de commerces dans leurs opérations, un critère qui fait perdre les subventions attribuées par l'Etat.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est un fervent défenseur pour l'implantation de commerces qui dynamisent notre territoire. Par conséquent, au moment opportun une discussion peut être entamée avec Dynacité quant à une éventuelle participation de la commune.

**EST INFORMÉ** qu'en application de l'article L443-15-1 du code de la construction et de l'habitation, la ville doit donner son accord préalable à cette démolition.

**ACCEPTE** à l'unanimité de donner son accord pour la démolition du bâtiment existant.

## **FRAIS D'ENVOI DE COURRIERS MÉDICAUX**

**PREND CONNAISSANCE** que chaque année la commune participe aux frais de bureau et notamment d'affranchissement dans le cadre de la mise à disposition de l'infirmier, du collègue Marcel AYMÉ de Dagneux, en faveur des écoles élémentaires et maternelles de notre commune.

**EST INFORMÉ** que la participation est fixée à 0,90 € par élève et par an, ainsi que la prise en charge des communications inhérentes à l'activité pour un montant forfaitaire de 70 euros.

**PREND CONNAISSANCE** que par courrier, en date du 7 janvier 2021, le collègue Marcel AYMÉ a communiqué le détail de la cotisation pour la rentrée 2020/2021, à savoir :

$$(312 \text{ élèves} \times 0,90 \text{ €}) + 70 \text{ €} = 350,80 \text{ €}$$

**ACCEPTE** à l'unanimité le versement de cette participation.

## **ADOPTION DU PACTE DE GOUVERNANCE**

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-11-2 du CGCT ;

**Vu** l'article L.5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre doit inscrire à l'ordre du jour de l'organe délibérant, à la suite de chaque renouvellement général des conseils municipaux, un débat et une délibération sur le principe de l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public.

**Vu** la délibération n°DE-2020/07/21 en date du 2 juillet 2020, dans laquelle le conseil communautaire a approuvé le principe de l'adoption d'un pacte de gouvernance.

**Vu** la délibération n°DE-2020/12/90-DG en date du 3 décembre 2020, dans laquelle le conseil communautaire a adopté le pacte de gouvernance.

**Considérant** que le pacte de gouvernance vise notamment à définir les rôles respectifs entre les communes et la communauté de communes et à formaliser la coopération entre communes membres dans le respect de chaque territoire.

**Considérant** que sur le plan procédural, lorsque le conseil communautaire se prononce en faveur de l'adoption d'un pacte de gouvernance, celui-ci doit être adopté dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général des conseils municipaux, après avis des conseils municipaux des communes membres.

**Considérant** que les communes disposent d'un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte pour émettre un avis.

**Considérant** que l'avis des communes ne lie pas l'organe délibérant de l'EPCI,

**Vu** l'entrée en vigueur des mandats acquis le 15 mars 2020 au 18 mai 2020, en application de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et du décret n° 2020-571 du 14 mai 2020, l'approbation définitive de ce pacte par le Conseil communautaire interviendra au plus tard le 18 février 2021 par délibération du Conseil communautaire.

Il est donc demandé au conseil municipal d'adopter le pacte de gouvernance.

**DÉCIDE à l'unanimité,**

**D'ADOPTER** le pacte de gouvernance présenté en séance et joint en annexe.

## **ÉCHO DES COMMISSIONS**

### **INTERVENTION BATIMENTS, VOIRIE, ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE**

Monsieur Philippe FERRAND apporte des informations quant aux travaux réalisés tout en diffusant un diaporama.

- Puits des Verchères : la réhabilitation est terminée. Les travaux ont été entièrement réalisés par le personnel des services techniques.
- Les deux tilleuls dangereux situés au rond-point de l'église ont été coupés. Ultérieurement des arbres seront replantés mais dans des pots.

- Les massifs du village « rond-point et Jaccard » ont été nettoyés, l'arrosage refait. Une mise en place de l'éclairage et de nouvelles plantations seront réalisées prochainement.
- Le WC public du village a été démoli,
- La salle de réunion est équipée et le nouveau WC public du village a été mis en service,
- Des plantations chemin des Bruyères et des Barmettes ont été faites,
- Le soutènement de la chaufferie du groupe scolaire a été fait,
- Réaménagement du massif situé au carrefour de la bibliothèque,
- Une place de stationnement à côté de l'église va être créée, elle sera réservée aux Pompes Funèbres pour le stationnement du corbillard.
- Dans le cadre du réaménagement de l'accueil de la mairie et du service urbanisme, un groupe de travail a été mis en place pour étudier la faisabilité et la fonctionnalité. Le plan est présenté à l'assemblée.

M. Bruno RAVAT demande si une réflexion peut être menée pour obliger les usagers à ne pas couper le virage au rond-point du village.

Monsieur le Maire rappelle que la gendarmerie a été interpellée à ce sujet et que des contrôles doivent avoir lieu.

### **INTERVENTION COMMISSION SANTÉ-SOCIAL**

- Le projet RMD avance : bien que l'hypothèse d'une sage-femme que nous avons évoquée lors du dernier conseil ait été écartée depuis le dernier conseil (du fait de cette personne qui finalement va s'installer en Savoie), la commission a pris contact avec la société Remplafrance qui est en contact avec environ 50 000 praticiens à travers la France et propose moyennant 1200 € de nous trouver un praticien ...(aide à la structuration de l'annonce - publication - diffusion - mailing - FB etc ...) ; nous avons également lancé des consultations de cabinet d'architecte pour la réorganisation du local, l'objectif étant d'avoir les études nécessaires cette année pour pouvoir débloquer du budget l'an prochain et nous allons relancer les praticiens avant la prochaine table ronde que nous avons annoncée pour le 9 mars pour savoir si de leur côté ils ont avancé dans leur réflexion
- Pour la question de l'ambrosie, une mise en œuvre est difficilement gérable avant mai compte tenu du contexte sanitaire - du coup, on reporterait à l'an prochain notre projet éducatif à mener avec l'école et en attendant, on ferait passer régulièrement des messages via nos outils de communication ; à souligner également un lien qui se mettrait en place avec la commission jeune qui a eu l'idée de faire un jeu sur la nature, dans lequel seront intégrées des questions sur l'ambrosie et aussi sur la chenille processionnaire. Et pour la question de la chenille processionnaire, il serait également envisagé une campagne programmée d'information et de communication sur mars. Pour ce faire, il convient de mettre en place un calendrier de publications ;
- Le mode de participation financière de la mairie à l'achat des pièges à chenilles est encore à l'étude compte tenu des contraintes financières liées aux collectivités ; nous vous informerons dès que nous aurons trouvé une solution
- Nous étudions la question d'accueillir des Travaux d'Intérêts Généraux (TIG) en mairie ; étude en cours et donc à suivre
- Projet TERPTA : une convention a été signée et les travaux vont débiter ; mise en place fin du premier semestre. Prêt de terrain par la mairie. Une annexe de l'association sera domiciliée sur la commune afin de faciliter l'obtention de subventions départementales ou régionales. L'association recherche, afin de s'occuper du secteur, une personne pouvant présider la succursale et pour cela, un appel à candidature sera fait sur les réseaux. Si jamais vous ou quelqu'un de votre entourage étiez prêts, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

- Nous avons rencontré la personne chargée de MAISON FRANCE SERVICES sur notre territoire (à la 3CM) - France Services est un nouveau modèle d'accès aux services publics pour les Français (initié en 2020). Il vise à permettre à chaque citoyen quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien. Le rendez-vous était instructif et nous a permis de constater que nous pouvions être complémentaires dans nos démarches.
- Pour terminer, en collaboration avec Dynacité, nous avons organisé une rencontre d'information avec les locataires du 206, route de Genève en fin de semaine dernière afin de les informer officiellement du projet validé par le Conseil d'Administration de Dynacité pour la démolition et reconstruction de leur bâtiment. Compte tenu des exigences sanitaires, nous avons organisé les rencontres en trois groupes de locataires et Dynacité a présenté le dispositif d'accompagnement mis en place pour le relogement temporaire, relogement définitif ou accession à la propriété logement social (APLS) ; la commission s'est engagée à faire le lien pour que Dynacité continue d'informer les locataires sur l'évolution du projet à chaque étape importante.
- La commune a fait acte de candidature auprès de l'ARS dans le cadre de l'accueil d'un point de vaccination à Béliigneux. Candidature suivie d'une fin de non-recevoir.

### **INTERVENTION COMMISSION SCOLAIRE**

**PREND CONNAISSANCE** que pour la rentrée 2021/2022, 28 inscriptions ont été enregistrées et 6 sont en attente pour la maternelle. Nous sommes toujours dans l'attente d'un retour de l'inspection académique dans le cadre d'une éventuelle fermeture de classe.

### **INTERVENTION COMMISSION COMMUNICATION**

Mme Sylvie MARQUES informe l'assemblée que le bulletin municipal est sorti et qu'il donne entière satisfaction. Un fascicule agréable à lire.

**PREND CONNAISSANCE** que des problèmes techniques perdurent quant aux panneaux lumineux. L'entreprise a été contactée à maintes reprises pour trouver une solution. Si cette situation perdure la municipalité se verra dans l'obligation de sanctionner l'entreprise.

### **INTERVENTION COMMISSION URBANISME ET SECURITE**

**PREND CONNAISSANCE** que la police d'urbanisme, mise en place récemment, a déjà traité une grande quantité de dossiers. La commission se réunira le 18 février pour mettre au point une méthodologie pour le traitement de ces dossiers et les directives qui seront mises en place.

### **INTERVENTION COMMISSION JEUNESSE**

Mmes Léa TERRIER et Chloé BRANCHEY informent l'assemblée des projets qui sont mis en place et notamment le « BELI'DEFIS » (un défi par week-end). La commission se réunit tous les 15 jours et à partir du 10 février, les réunions se feront en visio-conférence.

Il sera prochainement mis en place la venue d'un intervenant de l'exécutif municipal afin d'explicitier le fonctionnement de la municipalité.

### **QUESTIONS DIVERSES**

M. René GOETSCHY demande si une action est prévue par la police d'urbanisme dans le cadre de l'élargage de haies qui font plus de 2 mètres.

Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'il avait commencé à envoyer des courriers aux administrés concernés et que cette mesure peut être reprise.

M. Daniel CLÉMENT souhaite savoir où en est la faisabilité d'une extinction de l'éclairage public la nuit.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SIEA a été relancé, à ce sujet, et que nous sommes dans l'attente du plan de financement.

M. Daniel CLÉMENT informe l'assemblée d'une demande émanant du Président du lotissement des Bruyères qui sollicite la commune pour la participation à l'achat d'une horloge pour l'extinction de l'éclairage public au sein du lotissement.

M. Philippe FERRAND sollicite une demande écrite qui sera étudiée en commission.

M. Philippe FERRAND informe l'assemblée que le conseil municipal des enfants travaille avec les services techniques pour l'aménagement des espaces verts de l'aire de retournement de l'école. Un conseil municipal des enfants actif et assidu qui accomplit un travail intéressant.

Monsieur le Maire informe de l'éventuelle mise en place d'une police municipale mutualisée avec d'autres communes. Pour l'instant cette mise en place paraît très onéreuse pour des petites collectivités et reste en discussion.

Monsieur le Maire lève la séance à 20h30